



Challenge Peter Dale

Coupe d'Europe des clubs

Challenge Européen « Peter Dale » Règlement Général 2020

« Les organisateurs de ce challenge souhaitent que l'esprit sportif et le fair play règnent sur ces compétitions ; ils font confiance aux responsables des équipes pour encourager leurs joueurs à jouer dans le respect des règles d'organisation ainsi que dans l'esprit des Mounted Games tel que voulu par Norman Patrick »

CALENDRIER DES COMPETITIONS 2020

21 et 22 mars : LA SCUDERIA – CAVAGLIA (Biella – Italie), compétition par équipe.

11, 12 et 13 avril : CE LE DEVEN - ISTRES (Provence – France), compétition par équipe

25 et 26 avril : PASSION PONY GAMES (Bourgogne – France), compétition de paires

3 et 4 octobre : PASSION PONY GAMES – CLUNY (Bourgogne – France), compétition par équipe

Comité Challenge Européen Peter Dale :

Président d'Honneur : Peter DALE

Président : Michel LEVY, ☎ 0033611711770, 📧 michel.levy13@free.fr

Secrétaire : Bernard DE CHIVRÉ, ☎ 0033678190897, 📧 comite.peter.dale@orange.fr

Trésorière : Christine NORMAND, ☎ 0041792877507, 📧 christine.normand@bluewin.ch

Responsable technique : Philippe GARGALLO, ☎ 0033610219426,

📧 philippe.gargallo@wanadoo.fr

Administrateurs : Sophie GOUIN, Sabrina TRINELLI, Andrea PIAZZA, Pierre-Luc PORTRON

Site internet : www.challengepeterdale.eu (e-mail : contact@challengepeterdale.eu)

SOMMAIRE (vous trouverez les détails plus loin)

Règlement particulier :

- pré-inscriptions avant le 31 janvier 2020
- inscription définitive avant le 29 février 2020

- Versement d'une caution de 100 € par équipe déductible du dernier engagement.
- 3 manches obligatoires dont la finale
- Détails de la composition des équipes et paires par catégorie.
- Assurance responsabilité civile obligatoire
- Alcool et stupéfiants interdits

L'organisation des compétitions :

- Règlement IMGA appliqué sauf règlements nationaux concernant la sécurité
- Inscription à chaque manche au plus tard 1 mois avant, listes à fournir aux organisateurs
- Désistement, informer les organisateurs de la manche au moins 4 semaines avant
- Modification d'un cavalier ou poney, au plus tard au briefing
- Exclusion d'un poney dangereux ou boiteux
- 1 juge et 2 placeurs par équipe ; 1 juge et 1 placeur par paire
- Points et classements
- Location de poneys

Remise des prix :

- Récompenses offertes par les organisateurs de chaque manche
- Finale : récompenses offertes par le comité « Challenge Peter Dale »

Droit d'inscription € 260,--/équipe par manche et versement d'une caution de 100 € par équipe à l'inscription pour le challenge :

- Cadeau de bienvenue
- 6 repas complets
- 5 bottes de 15 kg de foin pour les équipes challenge uniquement
- Les récompenses de la manche
- Possibilité de louer un box (tarif supplémentaire)
- Modalité de paiement

Règlement particulier :

- Le Challenge Peter Dale a une vocation européenne et comporte 3 catégories : Open, Juniors et moins de 14 ans.
- Sont inscrites au challenge toutes les équipes ayant renvoyé **dans le délai imposé** les documents mis en annexe et s'engageant à participer au moins aux 3 manches en équipe dont la manche finale (Cluny pour 2020).
- Avant le 31 janvier 2020, le club désirant participer au challenge devra envoyer une fiche de préinscription (voir annexes) au secrétariat du comité.
- Une avance de 100 € par équipe sera versée par virement ou chèque au Comité Challenge Peter Dale (voir plus loin les coordonnées bancaires) lors de l'inscription. Cette somme sera déduite du dernier engagement ou retenue en cas de désistement.
- Avant le 29 février 2020, le club devra adresser pour chaque équipe et chaque paire au secrétariat du comité une fiche d'inscription (voir annexes)
- **Pour les catégories Open et Junior : 4 des cavaliers d'une équipe devront appartenir au même club ; le 5^{ème} pourra soit appartenir au club soit être un « Joker » non licencié au club concerné. L'équipe pourra aussi être formée de la réunion de 2 clubs mais dans ce cas sans possibilité d'avoir un « Joker » extérieur à ces 2 clubs.**

- **Pour la catégorie Under 14 : 3 cavaliers devront appartenir au même club ; chaque équipe disposera en plus de 2 jokers qui pourront varier à chaque manche.**
- **Peut être « joker » tout cavalier du club ou d'un autre club faisant acte de candidature et répondant aux conditions d'âge et de licence, muni de l'autorisation de son club d'appartenance et ne faisant pas partie d'une autre équipe du challenge.**
- **Chaque équipe Open ou Junior pourra former 2 paires pour la manche concernée. Les deux paires pourront bénéficier d'un seul joker.**
- Un cavalier peut être inscrit dans 2 catégories mais ne peut faire partie que d'une seule équipe ou d'une seule paire au cours d'une même compétition du challenge (même règle pour les équipes invitées). A chaque compétition le choix de la catégorie est laissé au club participant.
- Chaque club peut inscrire dans le challenge deux équipes par catégorie d'âge.
- Une équipe est formée de cavaliers ayant une licence, pour les pays ayant des fédérations délivrant des licences, ou adhésion dans l'association ou club qui s'engage. Cette affiliation est contrôlée par le secrétariat du comité Challenge Européen Peter Dale lors de l'inscription. Les joueurs devront être capables d'en fournir la preuve à tout moment, sur simple demande. **Ils ne devront en aucun cas être suspendus par leur fédération aux dates concernées.**
- **Chaque cavalier devra posséder une assurance le couvrant en responsabilité civile et pour tout accident personnel au cours de la compétition.**
- **Au cours de la manche l'organisateur pourra faire effectuer des contrôles d'imprégnation alcoolique et/ou d'usage de stupéfiants d'un cavalier par les autorités compétentes ; il pourra également faire contrôler l'absence de dopage d'un poney. S'ils se révèlent positifs, ils entraîneront l'exclusion du cavalier et/ou du poney concerné sur cette manche.**
- **Un poney ne pourra participer que dans une seule équipe ou une seule paire au cours d'une même compétition.**
- Les catégories :
 - Open : Tous les cavaliers montant des poneys dont la taille est conforme au règlement IMGA
 - Juniors : cavaliers nés en 2003 et après
 - Moins de 14 ans : cavaliers nés en 2006 et après
- Un trophée appelé « **Trophée Patrick VON ARX** » récompensera le club ayant présenté des équipes dans au moins deux catégories et ayant obtenu les meilleurs résultats au classement général final. Ce classement sera finalisé par l'addition des places obtenues dans les deux meilleures catégories. En cas d'égalité, le meilleur classement Open sera pris en compte. S'il n'y a pas d'équipe Open concernée, le classement Junior départagera les équipes à égalité.

L'organisation des compétitions :

- Le règlement IMGA en cours de validité est le règlement de référence. (Équipe, poneys, joueurs, équipements, terrain, règles de jeux générales, règles propres à chaque jeu en équipe). Cependant, lorsque des spécificités nationales liées à la sécurité existent, la réglementation nationale s'appliquera (ex : les poneys de 4 ans ne sont pas admis en France). Les casques (bombes) devront répondre aux critères de l'IMGA.

- Le Comité Challenge Européen Peter Dale veillera au bon fonctionnement des compétitions et au respect de l'esprit des Mounted Games tel que voulu par Norman Patrick.
 - Pour chaque compétition, les noms des joueurs de l'équipe ou de la paire et un 6^{ème} qualifié « joueur de réserve » (complétant l'équipe si 2 des joueurs inscrits sont blessés et ne peuvent reprendre la compétition, blessures attestées par le médecin officiel de la manche) devront être portés sur le **document d'inscription remis à l'organisateur au plus tard 1 mois avant le début de la compétition**. Le nom des poneys devra être connu de l'organisateur avant la compétition, au plus tard lors du briefing, et ne pourra en aucun cas être modifié et cela pour chacune des compétitions.
 - Des dossards ou des toques seront mis à disposition pour distinguer des équipes portant les mêmes couleurs ; ils seront systématiquement remis à l'entrée du terrain à la 2^{ème} équipe de même couleur rentrée et suivante si nécessaire.
 - Si un club se désiste d'une manche, il devra le signaler aux clubs organisateurs concernés au moins 4 semaines avant le début de la compétition.
 - Au briefing précédant chaque compétition, chaque équipe ou chaque paire déposera sa liste de poneys titulaires et du poney remplaçant qui pourra être engagé en cas de blessure reconnue par un vétérinaire.
 - Le juge-arbitre principal pourra décider l'exclusion d'un poney jugé dangereux ou boiteux. Au besoin il pourra faire appel à l'avis du vétérinaire.
 - Nous comptons sur le respect des règles d'inscription et encourageons les responsables (coachs) à les faire respecter par leurs joueurs. Le constat de la substitution d'un cavalier ou d'un poney par un autre entraînera l'élimination de l'équipe pour le Challenge.
- A. Les juges de ligne et placeurs de matériel : Chaque équipe participante fournira 1 juge de ligne et 2 placeurs de matériel (1 juge de ligne et 1 placeur pour les paires) au minimum qui devront signer un registre de présence en début de session ; l'équipe ou la paire défaillante sera pénalisée de 3 points par jeu jusqu'à l'arrivée de la personne manquante.
- B. Les points permettant d'établir le classement de la compétition : Le nombre de points par jeu est déterminé par le nombre d'équipes en présence, selon les règles de l'IMGA ; la règle d'élimination est celle de l'IMGA. S'il n'y a qu'une seule poule, le classement est établi sur le cumul des points sur les 4 sessions. S'il y a plusieurs poules, la compétition comporte 3 sessions qualificatives déterminant la participation à la finale (A, B, C,...) ; le classement est alors établi sur les résultats de la finale. S'il n'y a qu'une seule poule les résultats de la dernière session sont multipliés par 1,5
- C. Points attribués aux finales de chaque manche : A l'issue de chaque manche, un nombre de 20 points est attribué au vainqueur, quel que soit le nombre d'équipes dans la catégorie ; le 2^{ème} obtient 18 points, le 3^{ème} 16 points, le 4^{ème} 14 points, le 5^{ème} 13 points et ainsi de suite. Chaque équipe participante marquera 1 point au minimum.
- D. Points attribués pour les paires : L'attribution des points en paires concerne uniquement les équipes du challenge. Un classement spécifique « challenge » sera établi à cet effet. La paire victorieuse rapportera 10 points à son équipe, la 2^{ème} 9 points et ainsi de suite. Sur deux paires, seule la mieux placée apportera des points à son équipe.

- E. **Manche Finale** : Pour faire partie du classement du challenge chaque équipe, outre l'obligation de s'inscrire avant le 29 février 2020, devra participer à la manche finale. Sont retenus tous les points obtenus sur les différentes manches ainsi que ceux obtenus lors de la manche de paires. Les résultats de la manche finale établis à partir du classement seront multipliés par 1,5. S'il y a des ex. aequo, l'avantage sera donné à l'équipe ayant obtenu le meilleur résultat lors de la session finale (ou de la 4^{ème} session s'il n'y a qu'une seule poule).
- F. **Les jeux** : En Open et Junior, les 3 premières sessions comprendront 10 jeux et la finale A aura 12 jeux. Pour les moins de 14 ans, les 4 sessions auront 8 jeux. S'il y a 2 poules pour les moins de 14 ans, la finale A comprendra 10 jeux. Chaque session de paires comprendra 8 jeux. Cependant pour des circonstances particulières, l'organisateur pourra réduire ce nombre.
- G. **Classement du challenge** : Il est établi par le cumul des points obtenus à chaque manche (équipes et paires). **Les résultats de toutes les manches seront inscrits sur le site internet (www.challengepeterdale.eu).**
- H. Les équipes qui le souhaitent pourront se mettre en rapport avec les clubs organisateurs pour louer des poneys si nécessaire et connaître les facilités d'accès.

Remise des prix :

Les organisateurs des manches remettront :

- Un prix commémoratif de la compétition (coupe ou trophée) à l'équipe gagnante pour chaque catégorie.
- Des récompenses aux vainqueurs des podiums de la compétition.

A l'issue de la Manche Finale, le Comité « Challenge Peter Dale » remettra aux équipes ayant participé au Challenge :

- les « trophées » (ou coupes) aux équipes ayant remporté le plus grand nombre de points au cours du challenge, ainsi que des récompenses pour les vainqueurs des podiums
- Un prix souvenir pour 6 cavaliers par équipe

Droit d'inscription :

Chaque club ou association participant au challenge ou invité versera un droit d'inscription de 10 € au Comité Challenge Européen Peter Dale ; ce droit sera collecté par le club organisateur et remis au Comité. L'obligation de s'en acquitter sera inscrite dans le dossier d'invitation.

L'inscription de 260 € par équipe versée pour chaque manche à l'organisateur comprendra :

- l'inscription à la compétition,
- un cadeau de bienvenue personnalisé offert à chaque compétiteur
- 6 repas par équipe comprenant au minimum un plat chaud, un dessert et une boisson.
- Des tickets pour 5 bottes de 15 kg de foin (ou équivalent) par équipe participant au Challenge Peter Dale. Attention ! ceci concerne uniquement les équipes participant au challenge.
- Les récompenses.

- La location des boxes (paille comprise) sera comptée en plus de cette somme, facturée au plus juste prix. Les prestations supplémentaires ou particulières seront facturées.

Les modalités de règlement (espèces, chèque ou CB) seront précisées par le club organisateur dans son dossier d'inscription.

Note importante:

Le comité vous invite à relire avec attention les premières phrases de cette invitation et les conditions de participation des cavaliers et poneys.

Des mesures disciplinaires (pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la compétition) seront prises envers les équipes ne respectant pas la philosophie du challenge telle que voulue par les organisateurs.

En cas d'exclusion, aucun remboursement ne sera effectué.

Compte bancaire à utiliser pour le versement de l'avance lors de l'inscription

Crédit Mutuel					
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE					
Identifiant national de compte bancaire - RIB					
Banque 10278	Guichet 08995	N° compte 00020765301	Clé 86	Devise EUR	Domiciliation CCM ISTRES
Identifiant international de compte bancaire					
IBAN (International Bank Account Number) FR 76 10278089950002076530186				BIC (Bank Identifier Code) CMCI FR 2A	
Domiciliation CCM ISTRES 28 AVENUE HELENE BOUCHER 13800 ISTRES TÉL: 04 42 87 75 33			Titulaire du compte (Account Owner) COMITE CHALLENGE PETER DALE 53 RUE MONT OUEST 38230 TIGNIEU JAMEYZIEU		
Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de virements ou de prélèvements de votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards.				PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ	

Challenge Européen « Peter Dale »

Fiche de Pré-inscription

Nom du club :

Adresse complète :
.....
.....

Personne de contact :

Nom et prénom.....

.....

@.....

☎ (mobile de préférence)

Catégories et manches dans lesquelles il envisage de participer :

Rappel des dates : Cavaglià (21-22 mars) ; Istres (11-12-13 avril) ; Cluny, paires (25-26 avril) ; Cluny, finale (3-4 octobre)

	CAVAGLIA	ISTRES	CLUNY (paires)	CLUNY (finale)
OPEN 1			X	
OPEN 2			X	
JUNIOR 1			X	
JUNIOR 2			X	
< 14 ANS 1			X	
< 14 ANS 2			X	
<i>Paire OPEN 1 a</i>	X	X		X
<i>Paire OPEN 1 b</i>	X	X		X
<i>Paire OPEN 2 a</i>	X	X		X
<i>Paire OPEN 2 b</i>	X	X		X
<i>Paire JUNIOR 1 a</i>	X	X		X
<i>Paire JUNIOR 1 b</i>	X	X		X
<i>Paire JUNIOR 2 a</i>	X	X		X
<i>Paire JUNIOR 1 b</i>	X	X		X

(Cocher les cases correspondantes)

A renvoyer pour le 31/01/2020 au plus tard

E-mail : contact@challengepeterdale.eu

Challenge Européen « Peter Dale » Inscription

**(Une fiche par équipe ou par paire
à renvoyer impérativement avant le 29 février)**

Nom du club :

Nom de l'équipe :

Couleurs de l'équipe :

Nationalité :

Open

Juniors

Moins de 14 ans

Personne de contact :

Nom et prénom.....



@

 (Mobile de préférence)